

1

De la Curie Généralice



Confrères en difficultés

Rome, le 12 juin 2017

Lettre circulaire à tous les Visiteurs et Vice-Visiteurs de la Congrégation de la Mission

La Grâce et la Paix de Jésus soient toujours avec nous !

L'un des objectifs que le Conseil général a entrepris de réaliser dans l'administration actuelle est d'aider les Visiteurs dans leur tâche d'accompagnement des confrères en difficultés et réduire l'effectif de ceux qui vivent en situation juridique irrégulière.

J'ai demandé aux Assistants Généraux d'affronter personnellement ce problème de concert avec les Visiteurs et leur Conseil au cours des visites canoniques qu'ils feront dans les diverses Provinces.

En ce moment, selon les données en notre possession au secrétariat général, les confrères absents sont 169, dont 116 sous forme illégitime. Ci-joint, tu trouveras les données relatives à ta Province. Pour chacun d'eux, j'attends que tu me dises **au plus tard le 31 Octobre prochain**, quelle est sa situation juridique exacte et ce que tu es en train de faire pour la corriger, au cas où il s'agirait d'une situation d'illégitimité.

Par la présente, je t'invite à initier diligemment, en personne ou par un confrère que tu voudras déléguer à cette fin, la planification d'un travail systématique et continu dans le temps en vue d'affronter la question des confrères illégitimement absents et, si possible, d'en réduire l'effectif.

Evidemment, comme indiqué dans le *Guide Pratique du Visiteur*, le premier devoir de tout Visiteur est de rechercher toutes les voies possibles de dialogue avec le confrère pour l'aider dans le processus de discernement et, s'il est possible, de retourner en communauté. Si après avoir épuisé toutes les voies de recours, il apparaît clairement que le confrère n'a aucune intention de retourner en communauté, il est nécessaire pour le bien de cette Province et de la Congrégation dans son ensemble, outre celui du confrère concerné, d'initier le processus de démission de la Congrégation (Cf. GPV, nn. 178-181).

Je joins à la présente deux documents préparés du Secrétaire Général pour t'aider dans le discernement relativement aux diverses situations et des procédures à suivre au cas par cas.

Je t'invite à entrer en contact soit avec l'Assistant en charge de ta Province, soit avec le Secrétaire Général, qui seront à ta disposition pour d'éventuels éclaircissements dont tu pourrais avoir besoin.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour te remercier pour ton ministère, et de façon particulière pour cette délicate et importante mission que je te confie.

Avec une affection fraternelle en Saint Vincent,

Tomaž Mavrič, CM
Supérieur Général

Quelques Eclaircissements Sur des Cas les Plus Fréquents

1. Celui qui est considéré d'être encore « dans » la CM (et donc ne sera pas supprimé du catalogue) :

Celui qui est absent avec la permission du Supérieur Général ou du Visiteur pour une durée n'excédant pas un an, sauf dans les cas de traitement de maladie, d'études ou de travail apostolique accompli au nom de l'Institut (Cfr. C. 67 § 2)

o Conséquences

- Il conserve la voix active et passive. C 67, 1 : *jouit de ses droits et respecte ses obligations, conformément à la permission accordée*. Perd la voix active et passive, s'il passe une année sans rentrer S 26, c : *ceux qui n'accomplissent pas les termes contenus dans leurs permissions de demeurer en dehors de la communauté* (cf. C. art 67, 2).

Ne jouit pas de la voix active et passive, selon le Statut 25,1, celui qui a obtenu la permission de vivre hors de la Congrégation (incardination provisoire), comme ceux dont il est question par rapport à la permission accordée dans la C. 70 (permission du Supérieur Général)

¿Que doit faire le Visiteur ?

- Rester en contact avec le confrère, lui transmettre toutes les informations de la Province ou de la Curie Généralice.
- Communiquer simplement la situation juridique au Secrétaire Général.

Celui qui a reçu la permission du Supérieur Général en vue de l'incardination dans un diocèse (cfr. GPV 145-154)

- *Conséquences*
 - Ne jouit pas de voix active et passive (C. 70), mais continue d'appartenir juridiquement à la CM (cfr. GPV 142)

¿Que doit faire le Visiteur ?

- Continuer à s'occuper du confrère, lui envoyer les informations de la Province et les circulaires du SG, se souvenir d'inscrire le confrère comme membre de la Province lorsqu'il envoie les données des statistiques à la Curie Généralice.

Celui qui est absent illégitimement

- *Conséquences*
 - Perd la voix active et passive, s'il est absent sans permission ou pour plus de six mois après l'expiration de la permission (cfr. C 72 § 2 ; St. 26)

¿Que doit faire le Visiteur ?

- Le rappeler avec charité et fermeté, et s'il refuse de revenir, commencer le procès de renvoi (cfr. GPV 178-181)

Les confrères élevés à l'ordination épiscopale

- *Conséquences*
 - Ils sont privés de la voix active et passive (pendant la durée de leur charge et même après, à moins qu'ils aient repris la vie de Communauté) (S 25, 2°)

¿Que doit faire le Visiteur ?

- Maintenir les contacts, et les informer sur la vie de la Province et de la Congrégation.

2. **Celui qui est considéré « hors » de la CM (et donc ne doit pas figurer dans le catalogue)**

Qui résulte renvoi « ipso facto » (cfr. GPV 169-171)

○ *Conséquences*

- Le confrère doit être considéré comme renvoyé automatiquement (*ipso facto*) de la CM (cfr. C. 73 ; CDC 674).

¿*Que doit faire le Visiteur ?*

- Délivrer sans délai la déclaration de fait pour que le renvoi soit établi juridiquement (cfr. Annexe n. 5 du GPV)

Celui qui a été renvoyé avec procès (cfr. GPV 178-181 et aussi 172-177)

○ *Conséquences*

- Le décret de renvoi entre en vigueur après la confirmation de la Congrégation pour la Vie Consacrée (cfr GPV 176, 7°) et devient définitif si le confrère ne fait pas appel dans les dix jours qui suivent.
- Si le confrère fait appel (contre la Congrégation pour la Vie Consacrée) dans les dix jours suivant la réception du décret de renvoi, le décret reste suspendu jusqu'à la réponse de l'autorité compétente (cfr. GPV 180, 11).

¿*Que doit faire le Visiteur ?*

- Considérer et traiter le « confrère » comme un confrère qui n'a plus de droits, mais néanmoins il doit être traité avec charité. Il sera informé du résultat final de l'appel par le Procureur ou le Secrétaire Général

Celui qui demande la dispense ab omnibus oneribus (AOO) du Saint Siège.

○ *Conséquences*

- Ne devrait plus appartenir à la CM, puisque la demande de dispense suppose le renvoi.

¿*Que doit faire le Visiteur ?*

- Supprimer le nom du confrère de la liste des membres de sa propre Province, et aider l'ex-confrère à préparer la demande de AOO.

3. Une façon de résoudre la situation d'un missionnaire qui appartient encore à une Province, bien que vivant à l'extérieur de la Congrégation depuis longtemps, serait de le renvoyer pour que son nom n'apparaisse pas dans le Catalogue.

¿*Que doit faire le Visiteur ?*

Simple méthode de procéder :

- Mettre un avis dans la Maison Provinciale pendant 20 jours, demandant si quelqu'un sait où se trouve ce missionnaire. Si personne ne dit rien, mettre un autre avis posant la même question pendant 20 jours supplémentaires.
- En même temps et pour le même nombre de jours, envoyer une lettre au confrère, qui sera renvoyé, à la dernière maison où il a été assigné, indiquant que s'il ne contacte pas le Visiteur, le procès de renvoi commencera.
- Après 20 jours le Supérieur de la maison répondra au Visiteur, par courrier, en disant qu'il ne sait pas où se trouve ce confrère.
- Le Visiteur envoie une nouvelle lettre au missionnaire, qui doit être renvoyé, à la dernière adresse où il a été assigné. Après 20 jours, le Supérieur répond au Visiteur par le courrier, disant qu'il ne sait pas où est ce confrère.

La procédure est la même comme si c'était un avertissement canonique.

- Il est important que les communications du Visiteur au missionnaire, qui doit être renvoyé, et la réponse du Supérieur de la Maison au Visiteur, soient envoyées par courrier recommandé parce que les reçus sont alors inclus dans le dossier envoyé au Saint-Siège. C'est exactement le même processus comme qu'un avertissement canonique.
- Si après 20 jours + 20 jours, aucune information n'est obtenue, trois documents doivent être préparés :

- ✓ Une biographie brève du missionnaire en question : l'âge, sa date d'entrée dans le CM, les études qu'il a faites, la date des vœux, l'ordination, placements, les ministères effectués, la durée de son absence, etc.
- ✓ Mettre par écrit les mesures prises pour le trouver, les avis dans la Maison Provinciale et les lettres. Il est nécessaire d'inclure dans le dossier les deux avis, aussi bien qu'une copie des lettres envoyées au confrère par le Visiteur et les réponses du Supérieur au Visiteur, le tout avec leurs reçus correspondants.

Ceci semble ridicule, mais ces procédures comptent beaucoup pour renvoyer quelqu'un. De plus, si le procès n'est pas effectué rigoureusement, le Vatican ne l'approuvera pas.

- ✓ Un document de la décision du Visiteur et son Conseil pour demander le renvoi du confrère de la Congrégation adressé au Supérieur Général, comme indiqué dans le Guide Pratique du Visiteur, pp. 119-120. Évidemment, la pétition doit être adaptée à la réalité du missionnaire pour lequel le renvoi est demandé.

Schéma des Diverses Situations Juridiques

Typologie	Référence juridique	Autorité compétente	Durée	Conséquence juridique
Absence	CIC 665 § 1 C 67	Visiteur	Max. 1 année (sauf motifs de santé, étude et apostolat au nom de l'Institut)	<ul style="list-style-type: none"> - Doit respecter les obligations découlant des vœux - Continue à dépendre des Supérieurs - Est assigné à une Maison - Conserve la voix active et passive
« Exclusion »	CIC 686 § 1 et 745 C 70	Supérieur Général	Max. 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Continue d'être membre de la CM - Perd la voix active et passive - S'il s'agit d'un clerc on demande le consentement de l'Ordinaire du lieu.
Permission ou Dispense de vœux en vue de l'incardination (soit définitive soit ad experimentum)	CJC 268 ; 693 ; 743	Supérieur Général	Max. 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Reste membre de la CM jusqu'à l'incardination définitive - Droits (voix active et passive) le devours sont suspendus.
Dispense des vœux	C 107 § 9	Supérieur Général (pour incorporé ou frère coadjuteur)		<ul style="list-style-type: none"> - Retourne à l'état laïc
Dispense AOO (=perte de l'état clérical)	CIC 290 e 291	Saint Père		<ul style="list-style-type: none"> - Retourne à l'état laïc
Démission :				
- Ipso facto (par la CM)	CIC 703 C73 (CIC 694)	Visiteur		<ul style="list-style-type: none"> - Reste clerc (si diaacre ou prêtre)
- Procès court (par la CM)	C74§1 (CIC 695)	SG (vote secret d'au moins 4 Conseillers)		<ul style="list-style-type: none"> - Le décret entre en vigueur après confirmation du Saint siège. (cfr. CIC 700)
- Procès long ¹ (par la CM)	C74§2 (CIC 696)	SG (vote secret d'au moins 4 Conseillers)		<ul style="list-style-type: none"> - Le décret est suspendu jusqu'à la confirmation du Saint Siège. (cfr. CIC 700)
- Sans procès (par la maison)	CIC 703	SG, Visiteur ou Supérieur local		<ul style="list-style-type: none"> - Si nécessaire on commence le procès de démission ou bien on défère le cas au Saint Siège.

¹ Le Guide pratique du Visiteur 181, 2^e suggère que la manière la plus pratique de procéder est la démission pour désobéissance.

Rapport Du « TEMPO FORTE »

(Juin 5-10 2017)

*« Si une affaire avait cent faces, il la faudrait toujours
regarder par la plus belle »*

(Conférence du 19 août 1646 aux Filles de la Charité
Sur la pratique du support mutuel et de la douceur, SV, IX ,271)

Nous avons commencé notre *Tempo Forte* le dimanche 4 juin par un temps de réflexion animé par le Secrétaire Général de l'Union des Supérieurs Généraux, le P. David Kinnear Glenady (membre des missionnaires comboniens du Sacré Cœur). Après une courte invocation à l'Esprit Saint, chacun a pu se consacrer à une prière personnelle jusqu'à 11h00. On a achevé ce temps de réflexion par la célébration de l'Eucharistie présidée par le P. David.

INITIATIVES DU CONSEIL GENERAL POUR TOUTE LA CONGREGATION

[1] Présentation des Stratégies (suite)

[1.1] La formation initiale (suite) : Le P. Javier Alvarez a présenté une proposition pour la formation dans les provinces africaines. Cette proposition a un double objectif : améliorer le processus de la formation initiale et initier un processus de formation pour une réalité interculturelle (c'est dans la ligne de la formation recommandée par l'Assemblée Générale 2016). Quant à la formation des formateurs, on a noté que, pendant les vingt dernières années, la COVIAM avait assuré un cours de formation de six semaines aux mois de juillet-Août (profitant du temps de vacances). Le Conseil Général propose que le SIEV collabore à cette formation si la COVIAM le désire.

La COVIAM s'est déjà engagée à poursuivre ce programme de formation. Quant à la formation en Afrique, le Conseil Général a demandé que cette proposition soit étudiée et discutée par le Conseil de chaque Province et par les membres de la COVIAM lors de leur rencontre annuelle.

Le Conseil Général voit d'une manière positive l'expérience du séminaire interprovincial commencée il y a deux ans dans la Province du Nigeria. Il y a actuellement en ce séminaire, 39 étudiants en théologie venus des provinces suivantes : 4 du Congo, 3 de la Vice Province du Cameroun, 3 de la Province de Madagascar, 26 de la Province du Nigeria. Le Directeur du Séminaire est le P. Tewolde Hagos (de la Province Saint Justin de Jacobis) et le P. Longenus Odum (de la Province du Nigeria) en est l'Econome tout en étant aussi professeur au Centre Interreligieux (BIGAR) où nos théologiens font leurs études avec 500 autres étudiants.

Cette expérience du Nigéria a été très intéressante pour une formation interprovinciale. Les étudiants y sont heureux et les études se déroulent dans une atmosphère positive et sérieuse. Les étudiants semblent vivre ensemble joyeusement et simplement (selon le témoignage des PP. Zeracristos et Javier qui viennent de visiter le séminaire).

Puisque le séminaire ne peut plus accueillir davantage de théologiens faute de place (les séminaristes sont actuellement deux par chambre), la COVIAM a soumis au Conseil Général un plan pour la construction de 45 chambres supplémentaires, en annexe de l'actuel séminaire. Cela fera de la place pour 60 à 65 étudiants et chaque étudiant aura sa propre chambre. Les lieux communs de l'actuel bâtiment (réfectoire, chapelle, lieu de réunion, etc.) peuvent contenir le chiffre proposé de 60 à 65 étudiants. Quand ce projet aura été réalisé toutes les provinces d'Afrique y enverront leurs étudiants en théologie et ainsi, tous les étudiants africains seront formés au Séminaire d'Enugu au Nigeria. C'est un projet réaliste qui donnera un cachet international à la formation, encouragera la collaboration interprovinciale et resserrera le lien entre les Provinces.

À ce propos, les Visiteurs qui n'ont pas encore répondu à la lettre du Supérieur Général au sujet de la situation dans leurs provinces sont priés de le faire avant le prochain Tempo Forte où ce sujet sera plus profondément examiné.

[1.2] La Solidarité (suite) : Le P. Miles Heinen a présenté au Conseil Général un avant-projet à ce sujet. Il faut se rappeler que la Solidarité était le sujet du seul postulat approuvé par l'Assemblée Générale. L'objet de cette proposition est de doter la Congrégation d'une structure pour la solidarité entre les provinces afin de promouvoir la mission et la charité. Cet avant-projet sera envoyé à tous les provinciaux et à leur conseil ainsi qu'aux différentes conférences de visiteurs pour étude et discussion.

[1.3] Missions (suite) : Au nom de la commission formée de lui-même, des PP. Zeracristos et Aaron, le P. Matthew Kallammakal a présenté un avant-projet pour les missions internationales. Nous n'avons pas affaire ici à un nouveau plan ou à un sujet différent des Statuts actuels de la Mission Internationale, mais nous avons à mettre en place une nouvelle stratégie pour actualiser les Statuts actuels, surtout en ce qui concerne le choix des candidats et leur préparation. On a remarqué que les Statuts et la Ratio sont des documents bien développés et qu'il y a souvent des difficultés à répondre à leurs exigences (cela arrive quand il y a urgence à remplacer les missionnaires ici ou là).

Voici quelques objectifs de ce plan : confier les missions à certaines provinces, préparer les futurs candidats, former des jeunes confrères en vue des missions internationales. La discussion aboutit à la conclusion de demander à la commission de développer l'avant-projet en insistant sur les points concrets discutés. Le but de cette décision est d'aider le Conseil dans sa prise de décision.

[1.4] Les Missionnaires en difficulté (suite) : Le Secrétaire Général a présenté au Conseil une proposition : celle d'impliquer tous les Visiteurs dans la confrontation et la résolution le plus

rapidement possible, des différentes situations d'irrégularité existant dans presque toutes les provinces. Cette proposition est accompagnée d'un document pour guider les Visiteurs afin de faire face aux différentes situations ordinaires qui se présentent à eux.

[2] Autres initiatives

Une commission a été formée en vue de fonder une nouvelle Association Vincentienne afin de prendre en charge les diacres qui voudraient faire partie de la Famille Vincentienne. Ici, nous ne partons pas de zéro. En 2003 les Provinces de France (Paris et Toulouse) avaient élaboré un document intitulé : Statuts de l'Association Vincentienne des Diacres. Ce document fut longtemps vécu ad experimentum. Nous voudrions reprendre cette initiative car nous sommes convaincus que la Congrégation est à même de fournir de l'aide à ces diacres qui voudraient approfondir leur vocation de serviteur.

Cette commission est composée de trois membres : le P. Paul Golden (Western Province USA), le Diacre Roger Dubois qui collabore avec notre communauté de Montréal (Canada) et le Visiteur de la Province de France ou un de ses confrères qu'il désignera.

LES BUREAUX DEPENDANT DU SUPERIEUR GENERAL ET SON CONSEIL

Le Bureau de la Communication : Le P. Jorge Rodriguez (Directeur) présente au Conseil les progrès dans ce domaine. Le Bureau doit aller jusqu'à fournir une copie digitale en 12 langues de nos Constitutions, de nos Statuts et des Règles Communes. Le Bureau travaille en même temps à la promotion des vocations. Le P. Jorge propose que l'année 2018 ait pour thème ce sujet.

CIF : Le P. Adam Bandura, Assistant au CIF a présenté sa démission. Nous sommes actuellement en recherche d'un confrère qui possède bien la langue anglaise pour le remplacer.

SIEV : Les négociations entre le SIEV et l'Université Adamson pour qu'elle puisse décerner un Master en Études Vincentiennes, n'ont pas encore abouti. Une fois ces négociations achevées, il sera possible à tous les membres de la Congrégation de se spécialiser dans les Études Vincentiennes. Cette spécialisation on-line (selon différentes modalités) sera proposée à tous les membres intéressés, surtout les membres jeunes de la Congrégation. Les membres du SIEV se réuniront à la Curie Générale du 26 au 30 juin 2017, pour mettre au point ce programme, pour évaluer d'autres projets, et pour partager entre eux au sujet d'une bibliographie Vincentienne.

LES MISSIONS INTERNATIONALES

Bolivie : Il y a actuellement trois missions internationales dans ce pays : El Alto, Cochabamba et Beni. Cette année marque le 25^e. Anniversaire de la présence vincentienne à EL Alto, alors que la mission de Beni n'en est qu'à sa première étape. Les missionnaires à Beni sont : les PP. Julio César Villalobos (Province du Pérou) et Andreas Medi Wijaya (Province d'Indonésie). Ils sont très actifs, bien qu'ils travaillent dans une région éloignée et difficile d'accès. Pour se déplacer il est nécessaire de voyager en barque.

Les Iles Salomon : Une collaboration a commencé entre la Curie et les Provinces d'Indonésie et d'Océanie en vue de la prise en charge de cette mission par ces deux Provinces. En particulier, la Province d'Indonésie prendra en charge le séminaire diocésain avec quatre confrères. La Province d'Océanie se chargera de la formation Vincentienne des candidats pour le ministère paroissial, avec trois confrères. La Curie prendra en charge cette mission financièrement en versant une contribution annuelle de 65.000 \$. Un contrat écrit détaillera les conditions de cette collaboration et un nouveau contrat avec l'évêque spécifiera l'engagement de chaque partie.

Angola : Deux missionnaires sont engagés dans cette mission. Cependant, le supérieur de la mission, le P. Marcos Gumeiro (Province de Curitiba) doit rentrer chez lui pour des raisons de santé. Nous espérons trouver des volontaires pour poursuivre cette mission.

Benin : Le 1^{er}. Janvier 2018 la Province de Pologne prendra en charge cette mission. Nous sommes reconnaissants pour l'initiative de la Province de Pologne, c'est le fruit de la célébration du 400^e. Anniversaire du début de notre charisme vincentien.

Punta Arenas : Le P. Angel Garrido, supérieur de cette mission, arrive à la fin de son mandat de trois ans et a l'intention de rentrer dans sa Province d'origine (Province Saint Vincent de Paul, Espagne). Nous recherchons deux confrères pour compléter l'équipe sur place.

Tefé : Le dimanche 11 Juin, Mgr Fernando Barbosa dos Santos CM présenta à ses fidèles les membres de l'équipe missionnaire. Ce sont les PP. Rogelio Toro Isaza (Province de Colombie), Paulo Eustaquio Venuto (Province de Rio) et Alexandre Fonseca de Paula (Province de Fortaleza). Cette mission est le fruit de la collaboration entre les Provinces du Brésil, du CLAPVI et de la Curie. Afin d'éviter les difficultés à l'avenir, il est nécessaire de spécifier les compétences de chaque partie. Le P. Javier Alvarez accompagnera les membres de cette mission.

Nous avons achevé cette partie de notre réunion en étudiant une demande de Mgr. George Desmond du diocèse de Zomba (Malawi) pour que la Congrégation, en harmonie avec sa vocation, assume du ministère dans son diocèse. Nous sommes toujours heureux de recevoir de telles demandes, car elles révèlent l'estime dont jouit la Congrégation. Malheureusement, nous sommes dans l'incapacité d'honorer cette demande à cause du manque de personnel. Cette demande a été transmise à la Province de l'Inde du Sud.

LES CONFÉRENCES DES VISITEURS

Le P. Matthew Kallammakal fait savoir que la réunion des Visiteurs d'Asie-Pacifique aura lieu au Vietnam du 17 au 24 février. La Commission pour le Charisme et la Culture (CCC) se réunira aussi en même temps et dans le même lieu. Les deux groupes collaborent et planifient ensemble les activités suivantes : un rassemblement des formateurs (juin 2017 dans la Province d'Indonésie), un séminaire

Interne commun aux Philippines commençant en 2019, une rencontre régionale des confrères travaillant dans les missions populaires (2018), une session de formation pour les confrères ayant moins de cinq ans d'ordination.

Le P. Zeracristos fait savoir que la réunion annuelle de la COVIAM a eu lieu à Moundou (Tchad) du 1^{er} au 8 Mars 2017. Les membres se sont entendus sur les points suivants : poursuivre l'extension de l'expérience de formation interprovinciale à Enugu (Nigeria), tenir une rencontre annuelle de formation à Enugu du 1^{er} au 7 Août 2017. La COVIAM est prête à collaborer à la mission du Tchad et cette mission pourrait être confiée à la Province du Nigeria. Ceux qui étaient présents ont réfléchi sur les Lignes d'Action du Document Final de l'Assemblée Générale 2016.

Le P. Tomaz a participé à la réunion du CEVIM à Fatima (Portugal) du 24 au 27 avril 2017. Durant cette réunion, les Visiteurs ont discuté sur le fait d'avoir deux ou trois grands séminaires en Europe, tout en acceptant l'idée de recevoir des étudiants d'autres pays. Une commission fut formée pour étudier ce sujet. Il fut aussi discuté de lancer une mission commune dans la ville de Melilla. Les Visiteurs sont ouverts à un tel projet. Mais ils ont été incapables de trouver deux missionnaires nécessaires pour commencer ce projet.

Votre frère en Saint Vincent

Tomaž Mavrič, CM
Supérieur Général

Évènement au Parlement Européen

28 juin 2017

C'est une joie immense et un très grand honneur pour la Famille vincentienne internationale d'avoir l'occasion de marquer la célébration de cette année du 400^{ème} anniversaire du charisme vincentien au Parlement européen.

J'aimerais exprimer ma sincère gratitude au Président du Parlement européen, M. Antonio Tajani, pour l'invitation, ainsi qu'à son bureau et à toutes les autres commissions du Parlement européen qui ont œuvré avec enthousiasme à la préparation de cet événement. Je tiens également à remercier M. Alojz Peterle, membre du Parlement européen, qui a beaucoup contribué à faire de cet événement une réalité.

Je voudrais également remercier le Père Robert Maloney, CM, les membres du Bureau de la Famille vincentienne, le coordinateur le Père Joseph Agostino, CM, et tous les autres membres de la Famille vincentienne qui se sont tellement dévoués durant ces derniers mois qui ont précédé la rencontre d'aujourd'hui.

Je tiens à vous remercier tous, membres du Parlement européen, invités de l'Europe et d'autres pays du monde, représentants des pays, des Églises et des institutions civiles, des organisations, des différentes branches de la vie consacrée de la Famille vincentienne, ainsi que les groupes laïques, présents ici aujourd'hui pour participer à cet événement.

En jetant un regard en arrière, avec une profonde gratitude, sur les 400 ans de service héroïque auprès pauvres par des millions de personnes qui ont été inspirées par le charisme de saint Vincent de Paul, nous regardons l'avenir avec espoir. Ces personnes se sont données totalement pour aider les personnes les plus nécessiteuses à travers le monde entier, en réalisant des merveilles et des miracles dans les régions les plus pauvres du monde. Nous voulons continuer à aller à la rencontre des personnes les plus pauvres parmi les pauvres dans tous les coins du monde, partout où il y a une sœur ou un frère dans le besoin physiquement, matériellement, spirituellement ou dans tout autre domaine, et faire tout notre possible pour lutter contre les différents types de pauvreté afin de faire de ce monde un monde meilleur, un monde selon le projet de Dieu. Ce sont aussi les valeurs, les objectifs et les priorités de l'Europe.

Il y a quatre cents ans, saint Vincent de Paul était si profondément touché par la pauvreté matérielle et spirituelle autour de lui, qu'il avait opéré deux déplacements radicaux. Il a tout d'abord commencé par sa propre conversion personnelle par rapport aux personnes en marge de la société. Deuxièmement, il a répondu immédiatement, de manière concrète et organisée, aux énormes besoins des pauvres.

Il a impliqué tous les niveaux de la société, tous les échelons du gouvernement, les institutions, les différents groupes au sein de l'Église, ainsi que divers groupes civils. Il a tissé un réseau de charité qui s'est étendu, d'abord en France, puis vers d'autres pays d'Europe et du monde. Ce réseau de charité, la Famille vincentienne, ses collaborateurs et bénévoles, ont maintenant répandu cet esprit de charité en Europe et à travers le monde, dans plus de 150 pays, où la flamme qui a commencé il y a 400 ans, continue de brûler.

Parce que Vincent de Paul était un amoureux de Jésus, il l'était également des pauvres. Il n'a fait aucune distinction entre les personnes, en ce qui concerne la religion, la couleur, la race, l'origine, etc. Il allait en hâte aider les gens de toutes les façons possibles.

Vincent de Paul croyait fortement en la collaboration. Il avait la conviction que chaque personne pouvait apporter ses dons et ses talents pour atteindre ce but unique : la « mondialisation de la charité ».

Nous sommes ici aujourd'hui, dans la ville de Bruxelles, dans ce bel édifice du Parlement européen, entouré par de nombreuses autres institutions de l'Europe qui aident à faire aller de l'avant ce miracle qu'est l'Europe.

Encouragés par la présence des représentants de nombreux gouvernements, institutions, représentants de l'Église, des branches de la Famille vincentienne, Églises et groupes civils, notre rêve devient de plus en plus une réalité, quelque chose de réalisable. La « mondialisation de la charité » reste notre rêve commun. Si nous rêvons seul, le rêve ne reste qu'un rêve. Si nous rêvons ensemble, le rêve devient une réalité.

Tomaž Mavrič, CM
Supérieur Général de la
Congrégation de la Mission
et de la Compagnie des Filles de la Charité